

<p>Assemblée générale de la fédération des SPELC – 27 mars 2013 Intervention du Spelc Centre Poitou-Charentes</p>

Tout d'abord, nous sommes heureux de vous annoncer la création du SPELC Centre Poitou-Charentes qui regroupe en une même entité les dix départements des académies d'Orléans-Tours et de Poitiers.

Cette création est l'aboutissement et le fruit d'un travail mené depuis plus de dix-huit mois. Ce n'est pas sans nostalgie que nous voyons disparaître nos structures départementales marquées par l'Histoire du SPELC, mais la page est tournée.

Les adhérents du SPELC de Charente-Maritime, du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher, du Loiret, des Deux-Sèvres et de la Vienne étaient conviés le samedi 23 mars à l'assemblée générale constitutive du « SPELC Centre Poitou-Charentes ». L'assemblée générale a adopté des statuts. Elle a élu les membres du conseil d'administration.

Le bureau est ainsi constitué :

- Présidente : Martine Schulé
- Vice-président : Jean Marie Refeuille
- Secrétaire général : Philippe Mesnager
- Trésorier : Laurent Cadéna
- Secrétaire : Brigitte Legros

Tous les membres du bureau sont présents à l'assemblée générale de la fédération.

Notre réflexion nous a conduits à dissocier la dimension politique des contraintes de fonctionnement. Nous pensons qu'un binôme « président/secrétaire général » est une réponse aux nouvelles contraintes de la vie d'un syndicat.

La fédération s'interroge sur ses structures, nous pouvons servir de laboratoire...

Négociation de la convention collective des PSAEE

Pour avoir suffisamment dénoncé l'incapacité du SPELC à se démarquer des autres organisations syndicales, pour avoir déploré cette « intersyndicalite aigüe », excusez le néologisme, le SPELC Centre Poitou-Charentes s'inscrit dans la ligne politique de la fédération. Il remercie les négociateurs. Il souhaite que nous continuions à nous démarquer

des organisations syndicales qui ne recherchent pas le juste équilibre entre la défense des intérêts des salariés des établissements et la pérennité de tous les établissements.

Statuts de l'Enseignement catholique

Le SPELC Centre Poitou-Charentes regrette que la fédération des SPELC n'ait pas participé à l'écriture et à la relecture des statuts afin d'affirmer la place qui doit être la nôtre dans les instances de l'Enseignement catholique. Le SPELC Centre Poitou-Charentes pense que la contribution n'était pas suffisante. Nous regrettons que le SPELC n'ait pas déposé d'amendement sur la gouvernance des CODIEC et des CAEC. Quel sera notre rôle dans ces instances ? N'oublions pas que nous avons eu des présidents de CODIEC issus du SPELC dont Brigitte Leclerc dans le Loir et Cher.

Communication

Le SPELC CPC regrette que des informations importantes nous soient communiquées par d'autres instances que par la fédération des SPELC. La périodicité de la LIRE ne permet pas la réactivité. Quant au journal de la fédération, l'Éducateur chrétien, on y trouve des articles déjà obsolètes lors de sa parution. Nos adhérents attendent autre chose de ce journal.

Mouvement de l'emploi

Le SPELC CPC regrette que toutes les commissions d'emploi ne respectent pas les accords que la fédération des SPELC a pourtant signés. Les collègues, particulièrement en suivi de conjoint, ne reçoivent pas l'accueil qui leur est dû.

Adhésion à la FGAF

Le SPELC Centre Poitou-Charentes ne retrouve pas dans les valeurs de la FGAF les valeurs du SPELC. Les participants à notre assemblée générale de samedi dernier ont très peu apprécié la présentation de la FGAF dans le dernier numéro de l'Éducateur. Certains ont encore en mémoire l'intervention déplacée, lors de notre congrès de Sainte Foy lès Lyon en 2012, du secrétaire général de la FGAF, président du SNALC, et ancien président de la loge maçonnique Henriette Renan de Saint Briec entre 2006 et 2009.

Où est la « troisième voie » ? Aurait-on oublié que nous sommes descendus dans la rue pour ne pas devenir fonctionnaires ?

A-t-on oublié le débat sur l'abandon ou non du C de SPELC ? Au final, le SPELC n'a pas changé de nom.

Quel est notre intérêt à « vendre notre âme », à donner de notre argent (celui des départements et régions), de nos décharges, pour un hypothétique siège au Conseil supérieur de la Fonction publique de l'Etat ?

Ceux qui suivent l'actualité, ont découvert que la Loi de refondation de l'Ecole va créer un comité consultatif ministériel. Ce comité comprendra des représentants élus des maîtres sous contrat. Il jouera, au niveau ministériel, le même rôle que les comités techniques existants pour les fonctionnaires.

Le SPELC Centre Poitou Charentes n'est pas opposé à un rapprochement avec d'autres partenaires, mais pas avec n'importe lequel pour faire n'importe quoi. Les SPELC sont des syndicats autonomes, libres de leurs choix.

Finances

Nous notons, cette année, une baisse sensible des recettes de la fédération, baisse amortie par la hausse de la cotisation entre 2011 et 2012. Cela doit nous alerter.

Ces dernières années, la progression du nombre de nos adhérents a permis de nous équiper, de nous développer, tout en payant « rubis sur l'ongle » les cotisations fédérales.

Nous n'envisageons pas de payer des cotisations qui serviraient à constituer des réserves et à dégager des produits financiers. Pas plus que nous n'accepterons de payer une cotisation pour une affiliation à la FGAG, affiliation que nous rejetons.